COMMUNAUTE URBAINE DE **BORDEAUX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006 (CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du Erreur! Aucune variable de document fournie.)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, Mme EYSSAUTIER Odette. M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BELIN Bernard, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE FAILLE Marie Claude. M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée. MIII COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. FERILLOT Michel, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00) Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30) M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain

Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques

M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel

M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien

LA SÉANCE EST OUVERTE

M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max

M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick

M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle

M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert

Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 22 décembre 2006

POLE OPERATIONNEL **Direction Grands Travaux**

N° 2006/0869

Marchés Publics - BORDEAUX - Aménagement du cours du Chapeau Rouge - Fourniture et pose de terre végétale, de plantations d'arbres et d'arbustes, et de système d'arrosage - Marché n°03349U - Avenant n°1 - Autorisation de signer

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'aménagement du Cours du Chapeau Rouge à Bordeaux, le marché n'03349U, consistant en la fourniture et la pose de terre végétale, de plantations d'arbres et d'arbustes, et de système d'arrosage, a été confié à l'entreprise A2S.

La Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché prévoit la révision des prix au moyen de différents index reflétant les coûts des prestations concernées.

Depuis lors, et sur proposition conjointe de la Fédération nationale des travaux publics et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'index TP 11-5 a été supprimé et remplacé par l'index TP 11, désormais calculé par la Direction des affaires économiques et international du Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Ainsi:

- l'index TP 11-5 (Canalisations grandes distances et irrigation avec fournitures de tuyaux PVC) a été supprimé à compter de sa valeur d'avril 2004 et remplacé par un index lui correspondant codifié TP 11 (Canalisations grandes distances et irrigation avec fournitures de tuyaux) base 100 janvier 2004.

Cependant, l'index de remplacement TP 11 n'existant pas pour le mois de référence des prix du marché, un coefficient de raccordement des séries doit être utilisé pour prolonger les valeurs de l'index TP11-5.

Il convient donc de passer un avenant au marché 03349U pour contractualiser les modifications qui permettent le calcul des révisions des prix.

En application des dispositions des articles L.21-21.12 et L.21-21.13 du C.G.T.C, les dossiers relatifs à la passation des avenants sont tenus à la disposition des élus

communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage).

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n^ol du marché 03349U fournitu re et pose de terre végétale, de plantations d'arbres et d'arbustes, et de système d'arrosage,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 JANVIER 2007 M. ALAIN DAVID